



Conseil communal du 02/09/2026

Réponse à l'interpellation n°34 :

« La végétalisation des façades, un geste concret pour une commune plus verte et plus agréable ; Interpellation introduite par M. SMAHI MOURAD, Conseiller communal » *(ordre du jour)*

Madame, Monsieur,

Chers collègues,

Je vous remercie pour votre intérêt pour la végétalisation des façades.

Le Collège peut aujourd'hui dresser un bilan globalement positif des dispositifs mis en place pour encourager la végétalisation des façades sur le territoire communal.

Concrètement, plusieurs acteurs communaux interviennent pour accompagner les habitants dans leurs projets. L'équipe du mobilier urbain prépare la fosse de plantation, installe une protection et fixe les supports nécessaires au développement des plantes grimpantes. De son côté, l'Éco-Conseil traite les demandes introduites via le formulaire disponible sur le site internet de la Commune et accompagne les habitants dans leurs choix, notamment en matière de plantes, de supports et d'entretien.

Cette démarche est également soutenue par différents outils de communication, notamment une brochure, les informations disponibles sur le site internet communal et, plus récemment, des publications sur Facebook.

Le bilan est donc à souligner : de nouvelles demandes sont introduites chaque année et témoignent d'un intérêt des habitants pour cette forme de végétalisation. Nous constatons toutefois que le nombre de demandes reste relativement limité. Il existe dès lors une marge de progression, notamment en matière d'information et de communication auprès des habitants.

À cet égard, le nombre de protections disponibles constitue une contrainte, mais il faut préciser qu'une protection n'est pas indispensable dans tous les cas pour permettre la plantation d'une plante grimpante. Par ailleurs, certaines protections qui ne sont plus nécessaires autour des arbres pourraient être récupérées et réutilisées dans le cadre de projets de végétalisation des façades.

Ce qui encourage une gestion à la fois écologique et économique du matériel communal.

En ce qui concerne les projets déjà accompagnés ou réalisés, les chiffres disponibles sont les suivants : une quarantaine de façade a été végétalisée depuis 2020 : Ces chiffres montrent que la dynamique existe, même si elle reste encore à amplifier.

Le Collège entend précisément poursuivre cette dynamique à moyen terme. Les objectifs et actions prévus dans le Plan Climat 2026-2030, qui n'est pas encore adopté à ce jour, vont dans ce sens. Dans son volet « Ville-Nature », le Plan Climat prévoit notamment de développer le maillage vert communal et de créer des îlots de fraîcheur, de soutenir les habitants dans la verdurisation des quartiers et de promouvoir la nature et les espaces verts.

Plus particulièrement, l'objectif opérationnel visant à soutenir les habitants dans leurs projets citoyens doit permettre de renforcer l'accompagnement des initiatives locales.

Un exemple concret est le projet « Moineaux partout », porté par le groupe d'habitants Moineaux1012, qui a obtenu des subsides de Bruxelles Environnement dans le cadre d'« Inspirons Le Quartier ». Cette année, l'Éco-Conseil accompagnera ce groupe dans un projet visant notamment à proposer aux habitants la plantation de plantes grimpantes, qui seront offertes gratuitement.

Les rues choisies comprennent notamment la rue de la Ferme, la rue du Chalet et la place Guy Cudell. Le choix de ces secteurs est notamment lié à la présence déjà constatée de moineaux. Les plantes grimpantes peuvent en effet leur offrir des lieux de refuge et des sources de nourriture. Elles présentent par ailleurs plusieurs avantages : elles embellissent l'espace public, contribuent à lutter contre la chaleur et peuvent également participer à la protection des façades contre le froid et les intempéries.

Le Plan Climat prévoit également de renforcer la production communale de plantes indigènes. L'objectif est notamment de réserver une place au sein de la pépinière communale pour produire et multiplier des plantes indigènes destinées aux espaces verts. À terme, cette capacité pourrait également permettre à la Commune de cultiver des plantes grimpantes et d'en offrir aux habitants dans le cadre de leurs projets de végétalisation.

Le Collège souhaite également renforcer l'exemplarité de la Commune. Le Plan Climat prévoit ainsi de rendre plus visibles les entrées des espaces verts et des îlots de fraîcheur, notamment au moyen de plantes grimpantes, et d'installer des plantes grimpantes devant certains bâtiments communaux. L'objectif est à la fois d'améliorer le cadre de vie, de favoriser la biodiversité et de montrer concrètement l'exemple aux habitants.

En matière de communication, plusieurs pistes sont également envisagées : poursuivre les publications sur les réseaux sociaux, informer systématiquement les nouveaux habitants de l'existence de ce dispositif, notamment dans le cadre d'un « welcome pack » pour les nouveaux habitants et consacrer un article à cette possibilité dans le 1210.

Enfin, certains secteurs et bâtiments communaux pourraient faire l'objet d'une attention particulière. La Commune dispose de plusieurs façades qui se prêteraient particulièrement bien à la plantation de plantes grimpantes : l'entrée de la crèche communale rue de l'Abondance, les écoles et les crèches, l'intérieur du parc des Familles côté rue de la Limite, ainsi que les entrées de différents parcs et jardins.

L'Éco-Conseil réalisera un inventaire des sites communaux présentant un potentiel de végétalisation.

En conclusion, le dispositif actuel fonctionne et il existe une dynamique réelle, mais encore perfectible. L'objectif est donc désormais de faire connaître davantage le dispositif, de faciliter l'accompagnement des habitants et de développer progressivement la végétalisation des façades, en l'intégrant plus largement aux objectifs de fraîcheur urbaine, d'embellissement des quartiers et de développement de la biodiversité portés par le Plan Climat 2026-2030.

Je vous remercie encore pour votre intérêt et votre attention.